

2008/8832 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "ESTHETIQUE ET CITES" D'UN MONTANT DE 36 000 € - OPERATION N° 01SEMUR - CONCEPTION D'UNE FRESQUE PICTURALE ET VEGETALE RUE DE L'ANNONCIADE A LYON 1ER (DIRECTION DES ETUDES ET TECHNIQUES URBAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de la tradition des murs peints lyonnais, la Ville de Lyon a décidé de soutenir la proposition de l'Association « Esthétique et Cités » qui souhaite concevoir une fresque picturale et végétale, sur le mur longeant la rue de l'Annonciade à Lyon 1<sup>er</sup>.

L'Association « Esthétique et Cités », porteur du projet, assurera l'appel de fonds auprès de partenaires privés ou publics. Par contre, elle sous traitera la phase de réalisation de l'œuvre à la Société coopérative ouvrière « Cité de la Création ».

Le mur support de la fresque appartient à la Congrégation des Sœurs de Saint Charles, gestionnaire de la clinique du même nom. Cette Congrégation a donné un avis favorable à « Esthétique et Cités » pour la réalisation d'une fresque picturale et végétale sur ce mur.

Une convention d'occupation a été rédigée et signée par la Congrégation et « Esthétique et Cités » en date du 16 décembre 2007 pour la mise à disposition à titre gratuit du mur, supportant la fresque, pour une durée de 15 ans.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la volonté de la Ville de Lyon d'encourager la mise en valeur, esthétique et paysagère, des quartiers.

Ce projet de fresque alliera la peinture, le végétal et la lumière. La thématique portera sur l'environnement de l'Homme, la botanique, la médecine.

Ce projet artistique contribuera à accroître le rayonnement de Lyon à travers la thématique des murs peints

L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable à cette réalisation.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette opération (conception et réalisation) est évalué à 240 000 €. Les recettes émaneront de partenaires publics et privés.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon propose de soutenir l'Association « Esthétique et Cités » et de verser une subvention d'un montant de 36 000 € sur l'année 2008.

Vous trouverez ci-dessous le budget prévisionnel :

BUDGET 2008	
Dépenses prévisionnelles	en €
conception	40 000
Préparation logistique - réalisation	200 000
Total charges	240 000

BUDGET 2008	
Recettes prévisionnelles	en €
Ville de Lyon	36 000
Partenariat public	44 000
Partenariat Privé	160 000
Total recettes	240 000

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement ;

### **DELIBERE**

1 – Une subvention d'investissement de 36 000€ est attribuée à l'Association « Esthétique et Cités » pour la conception d'une fresque picturale et végétale rue de l'Annonciade à Lyon 1<sup>er</sup>.

2 - La convention d'objectif susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Esthétique et Cités » est approuvée.

3 –M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

4-Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant à hauteur de 36 000 € sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville, programme 12, opération n° 01SEMUR et imputée à la nature comptable 2042, fonction 824, après transferts :

- de 12 000 € de l'opération 60026810 – remplacement des lanternes obsolètes, programme 20, ramenant l'A.P. 2004-37 de 216 000€ à 204 000€,
- de 12 000€ de l'opération 60024636 – remise en état des parcs, jardins, sanitaires et fontaines, programme 40, ramenant le montant de l'opération de 724 185€ à 712 185€ au budget 2008,
- de 12 000€ de l'opération 06016077 –jardin zoologique, repositionnement et restauration des éléments patrimoniaux, programme 12, ramenant l'A.P. 2004-2 de 150 000€ à 138 000€.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA